

LUTTER CONTRE LE RAGONDIN

LUTTER CONTRE LE RAGONDIN

dans le département de la Loire



LE SAVIEZ-VOUS ?



La femelle peut avoir 2 à 3 portées par an et donner naissance jusqu'à 7 petits par portée, qui peuvent se reproduire dès l'âge de six mois. Son adaptation au milieu aquatique est telle que la femelle a ses tétines sur les flancs ce qui lui permet de nager avec ses petits accrochés aux tétines.



La lutte collective est nécessaire pour observer une maîtrise des populations de ragondins.

La présence du ragondin a des conséquences économiques majeures (efforts de lutte, réparation des dégâts...).



Taille
40 à 60 cm,
5 à 10 kg en moyenne

Caractéristiques
silhouette trapue, tête massive, museau court, longues vibrisses blanches, 4 grandes incisives rouge-oranges, petites oreilles, pattes palmées, longue queue cylindrique (25 à 45 cm)

Couleur
brun à brun roux, partie inférieure plus claire, fourrure très épaisse et imperméable

Indices de présence



Terrier de plusieurs mètres de long creusé dans les berges



Crottes allongées et striées de 3,5 cm de longueur et 1 cm de diamètre



Empreintes palmées et trainée de queue



Coulées de 15 à 20 cm dans la végétation

Pour cette espèce, la régulation est autorisée toute l'année.

Une personne peut piéger; uniquement avec des cages pièges sans agrément de piégeage à condition d'avoir l'autorisation de destruction écrite (du propriétaire OU du fermier (Art. R427-8) et d'avoir réalisé une déclaration de piégeage en mairie, valable trois ans (Art. L427-8). Les pièges devront être relevés tous les jours avant midi.

LÉGISLATION

Art. L411-6 : « sont interdits l'introduction sur le territoire national, y compris le transit sous surveillance douanière, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant ». (Source : Légifrance)

Enjeux et risques liés à sa présence

La présence du ragondin impacte l'activité agricole, le fonctionnement des écosystèmes et la biodiversité, ainsi que le fonctionnement des réseaux hydrologiques. Il est également porteur de maladies transmissibles à l'Homme, ce qui pose un problème sanitaire.

- Dégradation et fragilisation des berges, jusqu'à l'affaissement de digues
- Dégâts causés aux cultures (céréales, maraîchage...)
- Menace sur certaines espèces végétales (surtout aquatiques) dû à une surconsommation
- Destruction des niches écologiques d'espèces migratrices et sédentaires
- Possibilité de transmission de maladies graves, voire mortelles à l'Homme et aux animaux domestiques via la souillure de l'eau (leptospirose)



Moyens de lutte

Le ragondin adulte n'a aucun prédateur naturel. Les jeunes ragondins sont parfois les proies de rapaces comme le hibou grand-duc, ou de mammifères prédateurs tel la fouine, le putois ou le renard.

Le tir et le piégeage sont indispensables pour lutter contre les populations de ragondins, ils doivent s'inscrire dans le temps pour être efficaces sur le long terme (réseau de piégeurs).